



## SERVICE MEDICAL

### Infirmierie

L'infirmierie de l'école est destinée à donner les premiers soins en cas d'accident ou de malaise important survenu durant la journée scolaire. Si nécessaire, elle téléphone aux parents de l'enfant et fait éventuellement appel à une ambulance pour transférer l'enfant à un service d'urgence.

L'hôpital vers lequel l'élève est emmené en cas de nécessité est généralement l'**Hôpital Delta - Chirec, Boulevard du Triomphe 201 à 1160 Auderghem, Bruxelles. Tél. urgences: 02.434.88.00.**

L'infirmierie de l'école ne peut se substituer aux parents pour l'administration des soins courants. Afin que l'infirmière puisse consacrer le temps nécessaire aux enfants qui présentent de réels problèmes, les parents sont invités à soigner à la maison, avec leur médecin traitant, toutes les petites misères de la vie quotidienne telles que : maux de gorge, aphtes, boutons de fièvre, verrues, blessures ou foulures survenues en dehors de l'école. Les parents sont priés de communiquer immédiatement tout problème médical de leurs enfants (p.ex. asthme, problèmes des yeux, des oreilles, diabète, épilepsie etc.). Cette information devrait également être mise dans l'agenda de l'élève, sauf si elle a un caractère confidentiel.

Email de l'infirmierie : [IXL-infirmierie@eursc.eu](mailto:IXL-infirmierie@eursc.eu)

### Service médical

- |   |                |
|---|----------------|
| ▪ Mme M. CARPENTIER, médecin                            | ☎ 02/629.47.38 |
| ▪ Mme E. KARATZAS, dentiste                             | ☎ 02/629.47.38 |
| ▪ Mme E. RIVAS, M. H. CLAEYS, Mme M. RYSMAN, infirmiers | ☎ 02/629.47.38 |

Dans le cadre de la médecine scolaire, les élèves effectueront une visite médicale au cours de certaines années scolaires :

**M2**

**P1, 3, 5**

**S2, 4, 6**

Les dates seront communiquées aux parents.

La **visite médicale de dépistage obligatoire** comprend : une mesure de la taille et du poids, un test de la vue, un test de l'audition, un test d'urine et un examen médical (conformément à l'Inspection Médicale Scolaire belge). Un examen dentaire sera également programmé pour les classes de 3<sup>e</sup> primaire et celles de 2<sup>e</sup> secondaire.

Vaccins : Le médecin scolaire vérifie l'état de vaccination de l'élève. Aucun vaccin n'est administré à l'école. Pour la vaccination adressez-vous à votre médecin généraliste ou pédiatre.

Le but de ces examens est d'établir un bilan de santé et de maturité globale de l'élève, d'en informer les parents et, le cas échéant, de proposer une aide susceptible de favoriser une meilleure adaptation à la vie scolaire ainsi qu'à la vie familiale et sociale.

Le service médical a une action exclusive de dépistage précoce des déficiences physiques en vue d'une optimisation des conditions de vie (bâtiments scolaires). Le médecin scolaire n'a pas à établir de traitements (ni longs, ni courts). Les parents qui souhaitent rencontrer le médecin scolaire (entre 8h30 et 10h30) sont invités à prendre rendez-vous en téléphonant au n° 02/629.47.38.



ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III  
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III  
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III

Si votre enfant souffre d'une maladie chronique ou saisonnière qui nécessite l'utilisation régulière de médicaments, pourriez-vous avoir l'obligeance de prévenir par écrit l'infirmier de l'Ecole de la pathologie de l'enfant et des médicaments qu'il prend lui-même ou qu'elle devra lui donner en cas d'urgence.

**Le protocole de l'infirmier est disponible sur le site de l'école européenne de Bruxelles III : [www.eeb3.eu](http://www.eeb3.eu) sous la rubrique L'école> Nos services> Service médical.**